

Réponse à une demande de
permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1061242/CAN401175/2407397 /
Date : 06/01/2025
Contact : Cedric DELPUECH

UI AURA (Auvergne Puy de Dôme)
52 RUE DE LA PARLETTE

63962 CLERMONT FERRAND 9

Bénéficiaire (si différent du demandeur)

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence d'Aurillac
RUE NICEPHORE NIEPCE

15000 AURILLAC

Permission accordée : conformément à la PI du 08/01/2025
Date et signature : (Nom et qualité)

Le Coordonnateur Territorial – AURILLAC


Vincent GALIBERN

Le 09/01/2025
(Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° du)

Niveau d'urgence

Raccordement client : Non

Localisation des Travaux

15130 VEZAC - RD8.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	7		m. d'alvéole	14	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m²		
Borne pavillonnaire	unité			m²		
Cabine téléphonique	unité			m²		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m²		
Pylône > 12 m	unité			m²		
Chambre souterraine	unité	1				
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Nature des travaux : Réalisation de conduite multiple,

Commentaires : Tranchée ss accotement depuis appui couple puis traversée de route et pose d'une chambre L1C

Echéancier :

Date prévue pour le début des travaux : 03/03/2025

Durée prévisible des travaux : 5.0 Jour(s)

Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 03/12/2033



PROPOSITION D'IMPLANTATION
CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / Territoire AURILLAC

Intitulé de l'opération: Tranchée(s)

RD n° 8

Demande de: ORANGE

Objet de la demande: raccordement pour la fibre

Commune(s): VEZAC Lieu-dit : Runhac Bas

Le 8 janvier 2025, nous soussignés

Monsieur David ESCASSUT représentant du SGT d'AURILLAC
Monsieur Cedric Delpuech représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes transportés sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant du SGT d'AURILLAC

Le représentant du Maître d'Ouvrage



Delpuech Cedric
c=FR, o=Orange,
cn=Delpuech Cedric,
email=cedric.delpuec
h@orange.com
2025.01.09 08:06:02
+01'00'

Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

N° RD	Catégories et niveaux RD Cat.1 niv 1 Cat.1 niv 2a Cat.1 niv. 2b Cat. 2 Cat 3	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC					N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI) observations diverses	
					Sous Chaussée	Sous accotement			Sous fossé		Sous trottoir
						En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L			
8	Cat.3	Du PR9+161 Au PR9+140	G	TT		21m				Schéma 6-2	
		Au PR9+140	G à D	TT	3m	1m				Schéma 7 sous chaussée Schéma 6-2 en rive	
		Du PR9+130 AU PR9+140	D	TT		10m				Schéma 6-2	
		Du PR9+140 au PR9+150	D	TT		10m				Schéma 6-2	
		Au PR9+138	D	TT		2m				Schéma 6-2 Pose d'une chambre LIC	
Conformément au plan : DOSSIER TRAVAUX GC CAN401175 PLAINE DE RUNHAC BAS VEZAC LT											
« Vous souhaitez recueillir des informations concernant la présence ou non d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et d'amiante sur les routes départementales situées sur ces secteurs. En l'absence d'information de ce type sur les routes départementales dont nous assurons la gestion, il vous appartient de vérifier la présence ou non d'HAP et d'amiante dans les chaussées sur lesquelles vous intervenerez en réalisant à vos frais les sondages et analyses préalables. »											

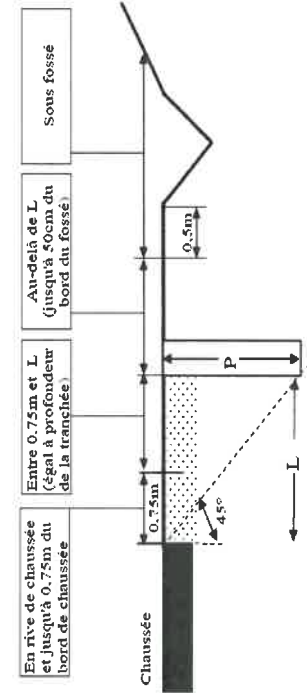


Schéma n°6-2 tranchée sous accotement située à une distance du bord de chaussée inférieure à 0,75m pour les RD des catégories cat.1, 2 et 3

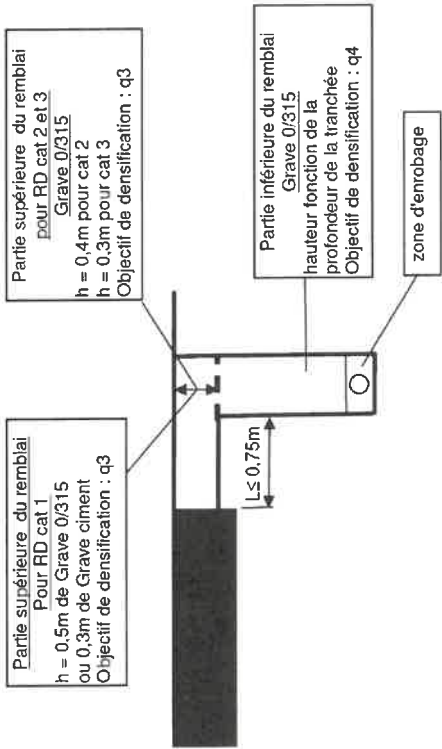


Schéma n°7 sous chaussée RD cat. 1 niveaux 1 et 2a pour tranchée isolée

